# **Etapes Acheter et Louer**



## 1. La Safer a la connaissance des biens disponibles

Le conseiller foncier vous conseille et propose un bien adapté à votre projet. Votre projet est sérieux et a un financement garanti, vous versez une caution et une promesse d'achat ou location est signée. Si votre projet n'est pas retenu, la caution sera restituée.

## 2. La Safer publie un appel à candidature (délai légal de 15 jours)

Publication dans les journaux locaux, sur son site internet + affichage en mairie

#### 3. La Safer recueille les dossiers de candidatures

Les candidats remplissent une fiche de candidature pour décrire leurs projets et leurs motivations

## 4. Les projets sont étudiés en Comités techniques

Validation par le Conseil d'Administration et par les Commissaires du gouvernement (Agriculture et Finances)

## 5. La Safer prend contact avec votre notaire

Préparation du projet d'acte de vente ou de location

### 6. Un cahier des charges et un pacte de préférence est associé à l'acte de vente

Le CDC assure le maintien de la destination du bien pendant quinze ans au minimum